

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20240410-20240412-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre

Le : 10 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

**PRESENTS :** Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILLI, Monsieur Lakdhar ABED, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Déborah CORNILLLOT, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON ;

**PROCURATIONS :** Monsieur David FRETILLE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Ludovic DELHOUME à Madame Nadine BURGAUD, Madame RESTOUËX Chloé à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur BOUHIER Arnaud à Madame BOUHIER Aurore

**ABSENTS EXCUSÉS :** Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

**Secrétaire de séance :** Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**Effectif légal : 27**  
**Nombre de**  
**Conseillers en**  
**exercice : 27**  
**Votants : 25**  
**Présents : 20**

### Délibération n°2024-04-12 – Vote du budget revente énergie

Madame Burgaud soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 se rapportant à l'activité annexe de production et revente d'énergie.

A titre de rappel des principaux fondements encadrant ce budget, il s'agit d'une régie assortie d'une autonomie financière soumise à l'instruction comptable M4 s'appliquant aux SPIC (services publics à caractère industriel et commercial).

Les crédits budgétaires en raison de la dispense accordée en matière de TVA sont présentés en valeurs toutes taxes.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20240410-20240412-DE

**Pour mémoire, les cadences d'amortissement adoptées sont respectivement sur une durée de 12 ans pour les subventions régionale et départementale, et 20 ans en ce qui concerne les immobilisations formées par les équipements du dispositif photovoltaïque. (Renvoi à la séance du 08 juin 2010 délibération n° 2010-06-13 déposée en Préfecture le 10 juin 2010).**

**Les propositions de crédits composant le budget primitif annexe 2024 de production et vente d'énergie se développent à l'intérieur de chaque section de la façon suivante :**

Dépenses	Charges rattachées	Prévision	Recettes	Produits rattachés	Prévision
011 : Dépenses générales		17 351,14 €	013 : Atténuations de charges		7 000,00 €
012 : Charges de Personnel			70 : Ventes produits fabriqués		
04 : Affectation de produit			73 : Impôts et taxes		
04 : Autres charges gest			74 : Dotations, subventions		
04 : Autres charges gest			75 : Autres produits		
04 : Charges financières		790,00 €	76 : Produits financiers		
04 : Charges exceptionnelles			77 : Produits exceptionnels		
<b>PENSES REELLES</b>	0,00 €	18 141,14 €	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	0,00 €	7 000,00 €
023 : Virement à l'investissement			042 : Opération d'ordre transfert		730,00 €
042 : Immobilisation cédées		4 214,80 €			
042 : Dotation aux amortissements		4 215,00 €			
042 : Provisions créances					
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		8 429,80 €	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		730,00 €
<b>TOTAL (A)</b>		26 570,94 €	<b>TOTAL (G)</b>		7 730,00 €
<b>RESULTAT REPORTE N-1 (002) si négatif</b>		0,00 €	<b>RESULTAT REPORTE N-1 (002) si positif</b>		<b>18 840,94</b>
<b>TOTAL cumulé</b>		26 570,94 €	<b>TOTAL cumulé</b>		26 570,94 €
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>RAR</b>	<b>Prévision</b>	<b>Recettes</b>	<b>RAR</b>	<b>Prévision</b>
10 : Dotations, fonds divers			024 : Cessions immo		- €
16 : Emprunts et dettes		6 700,00 €	10 : Dotations FCTVA		€
20 : Immo incorporelles			1068 : Excédent fonctionnement		-
21 : Immo corporelles			13 : Subventions		€
23 : Immo en cours			16 : Emprunts		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	- €	6 700,00 €	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	- €	- €
040 : Opérations entre sect°		730,00 €	021 Virement sec° exploitation		4 214,80 €
041 : Opérations patrimoniales		- €	040 : Opérations entre sect°		4 215,00 €
			041 : Opérations patrimoniales		- €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		730,00 €	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		8 429,80 €
<b>TOTAL (B)</b>		7 430,00 €	<b>TOTAL (H)</b>		8 429,80 €

REPORTÉ N-1 (001) si			RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif	€	-
mulé		8 429,80 €	TOTAL cumulé		8 429,80 €

Equilibré à **26 570.94 €** en recettes et dépenses de fonctionnement.

Equilibré à **8 429.80 €** en recettes et dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'ensemble des crédits 2023 se rattachant à cette activité annexe.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 12 avril 2024.

Affiché / Notifié le 12 avril 2024

Certifié exécutoire le 12 avril 2024

LE MAIRE,

NADINE BURGAUD

